

# RÉUNION DU 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le huit avril deux mille vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; KLOPP Christophe ; THILLOY Jean-François ; SCHMIDT Laurence ; BOYENVAL Philippe (arrivée 20h50) ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie.

Absents excusés : DARRAS Marie-Christine (pouvoir donné à D. HESDIN) ; Dominique DHORNE (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; THÉO Philippe (pouvoir donné à c. KLOPP).

Secrétaire de séance : Emmanuelle BRISSY

Compte rendu affiché le : 21 avril 2022

## **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 FEVRIER 2022.**

*☞ Comptes rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

## **II – COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

*Monsieur le Maire se retirant momentanément, Madame Marie-Claire DUBREUCQ assure la présidence pendant le vote,*

*À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 arrêté de la façon suivante :*

### Section de fonctionnement :

Dépenses .....	297 867.75€
Recettes .....	347 333.64€
Excédent .....	49 465.89€

### Section d'investissement :

Dépenses .....	97 558.37€
Recettes .....	141 246.13€
Excédent .....	43 687.76€

**Excédent global .....** 93 153.65€

## **III – COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL.**

*Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,*

*Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

#### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Budget Général	Reports de l'exercice 2020	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffre 2021 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	67 823.16		43 687.76	111 510.92	-117 910.00	- 6 399.08
FONCTIONNEMENT	36 531.49	36 531.49	49 465.89	49 465.89		49 465.89
TOTAL	104 354.65		93 153.65	160 976.81		43 066.81

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021 : .....</b>	<b>49 465.89 €</b>
<u>Affectation obligatoire :</u>	
Couverture du besoin de financement (RI 1068) .....	6 399.00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté .....	0.00 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) .....	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002) .....	43 066.00 €
<b>TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068 .....</b>	<b>6 399.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 (DF 002) .....</b>	<b>0.00 €</b>

#### **V – VOTE DES DEUX TAXES FONCIERES 2022.**

Mme DUBREUCQ, vice-présidente de la commission des finances de la commune donne les explications suivantes :

- L'année 2022 va être marquée par l'accroissement des charges d'entretien de la commune : augmentation du fuel, de l'électricité, ...

- Il faut rappeler que la ressource fiscale est la principale ressource dont dispose la commune pour augmenter ses recettes de fonctionnement ; de plus, les conditions sanitaires consécutives au Covid19 ont provoqué l'annulation des locations de la salle privant ainsi la commune d'une recette de plusieurs milliers d'euros. Afin de faire face aux dépenses incompressibles de la commune et pour assurer l'équilibre budgétaire obligatoire de la section de fonctionnement, une augmentation de la fiscalité semble indispensable pour générer une ressource supplémentaire de 8 827 €.

Monsieur le Maire signale qu'il tient à ce que l'isolation des bâtiments communaux et le changement de chauffage à la mairie/école soient effectués durant ce mandat.

Il ajoute qu'il va être urgent de concevoir un projet de restauration scolaire mais toute tentative est bloquée par le Maire de Rumigny. Il refuse les réunions, il ne veut pas de modification des statuts du SISCO alors que ceux-ci datent de 1984 et sont obsolètes. Le SISCO avait voté une modification mais celle-ci n'a pas été acceptée par le Conseil Municipal de Rumigny.

Actuellement, la cantine se fait sur deux lieux grâce au Maire de Grattepanche qui prête sa salle mais il s'agit d'une solution à court terme.

Avec 10 votes pour, 4 votes contre et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2022 de la façon suivante :

**Taxe foncière des propriétés bâties : 51.70 %**  
**Taxe foncière des propriétés non bâties : 54.67 %**

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111 de la nomenclature M57 dont les montants de compensation par l'État de la TH et allocations compensatrices) de 212 300€.

L'état n°1259 COM est annexé à la présente.

## **VI – BUDGET PRIMITIF 2022.**

Mme DUBREUCQ donne explications sur le budget proposé :

### **LA SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le montant de cette section est de 387 628 €.

#### Les recettes de fonctionnement :

Le chapitre 013 correspond aux remboursements reçus de l'assurance du personnel pour compenser les salaires versés aux employés communaux absents pour maladie.

La ligne « dotation forfaitaire » continue de diminuer depuis 2013 (en 2012, un peu moins de 60 000€ ; en 2022, environ 22 000€) :

Il faut noter le montant inscrit au compte 74751 pour 15 900€ car il comprend les années 2020 et 2021.

Les 10 800 € inscrits au compte 741126 correspondent à la dotation de solidarité communautaire calculée par la métropole suite à la hausse de sa fiscalité.

Le chapitre 75 est toujours impacté par la crise actuelle, la salle ne pouvant être louée comme habituellement. mais la perte de ressources devrait être moins importante qu'en 2021, les locations ayant repris au 2ème semestre.

#### Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général (chapitre 011) restent stables sur la période en précisant que la hausse constatée en 2020 correspond à la facturation de 3 semestres de consommation électrique.

Les prévisions des comptes du chapitre 012 prennent en compte les salaires des employés communaux titulaires et des remplaçants.

Le chapitre 042 a sa contrepartie en recette d'investissement ; le montant représente l'amortissement des fonds de concours et des participations versés par la commune pour les travaux réglés à la Fédération Départementale d'énergie et à la Métropole.

Le poste le plus important est le compte 6558 qui reprend les contributions aux organismes intercommunaux : 75 000€ (SISA, SIVU, SIVOM, SISCO, CNAS, SACPA et urbanisme par Amiens Métropole).

### **LA SECTION INVESTISSEMENT**

#### Les restes à réaliser

Il s'agit des crédits correspondant aux dépenses et recettes initiées l'année précédente pour un montant de 134 720 € en dépenses et 16.810 € en recettes soit un total de 117 910€.

Les crédits nouveaux et les modifications sur les restes à réaliser donnent un total de la section d'investissement de 222 319€.

#### Les recettes d'investissement :

Au solde d'exécution d'investissement reporté pour 111 510 € s'ajoute le virement de la section de fonctionnement pour 46 000€.

Le chapitre 040 est la contrepartie (opération d'ordre) du compte 6811 pour l'amortissement des fonds de concours.

Le chapitre 10 comprend la recette du FCTVA pour 3 000 €, la taxe aménagement pour 7 000€ et l'affectation du résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 pour 6 399€.

Soit un total de 16.399€

Le chapitre 13 d'un montant de 19 110€ représente les subventions d'investissement attendues soit 11 530€ / DETR, 2 280€ / Région hauts de France / 5 300€ / Conseil départemental de la somme.

Le chapitre 16 reprend le cautionnement du loyer pour 500€.

#### Les dépenses d'investissement :

Le chapitre 16 reprend le remboursement en capital des emprunts de la commune pour 22 500 € et la caution du loyer pour 500 €.

Le chapitre 21 est composé des principaux travaux prévus pour cet exercice soit 199 319€.

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses ..... 387 627,00 €

Recettes ..... 387 627,00 €

Section d'investissement :

Dépenses ..... 222 319,00 € ..... dont RAR 2021 : 117 910,00€

Recettes ..... 222 319,00 €

**VII – CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE.**

Monsieur le Maire a demandé à la commission chargée de la salle d'étudier le gros point noir des locations, à savoir le fait que les gens rendent la vaisselle sale après leur location.

Pour y remédier, la commission préconise une caution en fonction du nombre de couverts demandés et la prise en charge de la location de la salle par une personne dédiée et rémunérée.

Monsieur le Maire propose de répercuter la rémunération de cette personne sur le prix des locations, soit une augmentation de 30€.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les tarifs de location de la salle communale de la façon suivante :**

<b>Objet</b>	<b>Extérieurs</b>	<b>Habitants</b>
Location salle communale : journée	310.00€	240.00€
Location salle communale : ½ journée en semaine	160.00€	110.00€
Location salle communale : Week-end (vendredi 14h. /lundi matin 9h.)	470.00€	310.00€
Location salle d'accueil sans repas : journée	200.00	150.00€
Location salle d'accueil sans repas : ½ journée	110.00€	90.00€
Tarif aux associations	140.00€	-
Tarif associations reconnues utilité publique	30.00€	-
Vaisselle (par personne)	1.00€	1.00€
Écran	20.00€	20.00€
Caution spécifique à l'écran	300.00€	300.00€
Caution pour la salle communale	500.00€	500.00€
Caution vaisselle :		
0 à 25 couverts	15.00€	15.00€
26 à 50 couverts	30.00€	30.00€
51 à 100 couverts	60.00€	60.00€
101 à 130 couverts	70.00€	70.00€

1°/ **La consommation "énergie électrique" sera facturée selon le coût moyen annuel du KW/h d'EDF d'après les relevés effectués avant et après la location.**

2°/ **Les associations dont le siège social se trouve à la mairie ainsi que la Société Communale de Chasse - pour les manifestations ouvertes au public - bénéficieront de deux locations gratuites dans l'année civile (nettoyage en supplément facturé 50 euros).**

**Le Comité des Fêtes d'Hébécourt bénéficie d'un forfait de 50€ par location de la salle durant toute l'année.**

**Les habitants d'HEBECOURT bénéficient d'un tarif privilégié à la condition de n'utiliser la salle qu'à des fins personnelles (ascendants et descendants). Dans le cas contraire, la Commune se réserve le droit de garder la caution en dédommagement du préjudice subi.**

**La location de vaisselle a été fixée à 1 € par personne (on entend par couvert : 3 assiettes (1 creuse, 1 plate et 1 à dessert), 2 verres, 1 couteau, 1 fourchette, cuillères à soupe et à dessert).**

**Le règlement de l'autre moitié de la location de la salle, de la vaisselle, de la consommation de l'électricité et, éventuellement, de la location de l'écran, se fera par chèque bancaire établis à l'ordre du Trésor Public et remis au responsable de la salle lors de l'état des lieux de sortie.**

### **VIII - QUESTIONS DIVERSES.**

\* Monsieur le Maire signale que :

- la Route du Poisson est prévue les 17 et 18 septembre 2022, mêmes dates que la Fête du Village.  
- le Conseil départemental a accordé à la commune une subvention pour la vidéoprotection. M. le Maire va signer le devis de KIECE.

- le Conseil départemental va concevoir une aire de covoiturage avec l'aide de la commune à la salle, avec borne de recharge pour véhicules électriques.

- Amiens Métropole va installer des feux intelligents sur la RD1001 pour casser la vitesse. Un sera installé au niveau de l'Atelier communal, avant la crèche et un autre au niveau de l'arrêt de bus. Leur installation est prévue en juillet/aout.

- le trottoir de la mare n'a pas été réalisé sur toute sa longueur donc va être finalisé.

- il reçoit de régulières demandes d'aires de jeux pour les enfants et pour les jeunes ce qui pourrait être réalisable car il y aurait plus de 70% de subvention. Le seul problème est où les installer ?

- M. Antonin MANCIONE a été embauché à l'essai pour remplacer M. BRUNEL en arrêt maladie. Il aura les mêmes horaires que M. RABOUILLE.

- une question a été posée à M. le Maire quant à la tonte des trottoirs au Pré Joli : Il avait été décidé de ne plus les faire tondre par le personnel communal lors de la période marquée par un fort absentéisme. Seules les résidences du Pré Joli et de la Chevauchée possèdent des trottoirs enherbés. M. le Maire souhaite qu'une équité soit respectée entre l'ensemble des habitants et demande à ce que le personnel intervienne à nouveau sur ces espaces publics.

Mme DUBREUCQ souligne à ce propos, que quelques personnes entretiennent et fleurissent devant chez eux sans que cela ne leur soit demandé.

Elle rappelle également que, l'année dernière, la commune s'est retrouvée sans aucun personnel d'entretien et que les adjoints ont dû gérer le quotidien et les divers aléas ! (robinet qui fuit, bondes bouchées, ...).

Gérard DEFFONTAINES a pu compter sur l'aide de quelques conseillers ponctuellement mais a remplacé seul le personnel durant tout ce temps.

### **VIII – TOUR DE TABLE.**

Stéphanie BUDYNEK se fait le porte-parole des habitants de la résidence Hermès pour remercier les agents d'avoir réfectionné l'escalier du tertre. Il est très beau !

**Séance levée à 22h55**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	DEFFONTAINES Gérard	DAOLIO Gilbert
---------------------	--------------------------	------------------	------------------------	-------------------

<b>KLOPP</b> Christophe	<b>SCHMIDT</b> Laurence	<b>THILLOY</b> Jean-François	<b>DARRAS</b> Marie-Christine	<b>BOYENVAL</b> Philippe	
<b>DHORNE</b> Dominique	<b>VAN DE MOORTELE</b> Stéphane	<b>BRISSY</b> Emmanuelle	<b>TATTEBAUT</b> Michel	<b>BUDYNEK</b> Stéphanie	